

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 82/133/MTPS.DGTFP.DFP.22024/09

Portant intégration et nomination de Monsieur  
BITSI MAGANGA GUALBERT-Ange dans les cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I des services Admi-  
nistratifs et Financiers -SAF- (Administration  
Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

(/ISAS :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47  
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonction-  
naires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la  
solde des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/426/FP du 29.12.1962 fixant le statut des cadres  
de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunéra-  
tions des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des  
diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-  
rarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-  
néral des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à  
la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les conditions dans  
lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les Fon-  
ctionnaires Stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet  
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,  
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dis-  
positions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indicia-  
ires des Fonctionnaires ;  
(/u le décret 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Mi-  
nistre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres  
du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.  
1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres  
du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 0368/DD du 6 Juin 1981, du Directeur des Douanes  
et Droits Indirects transmettant le dossier de candidature de l'intéressé ;

DECRETE :

.../...

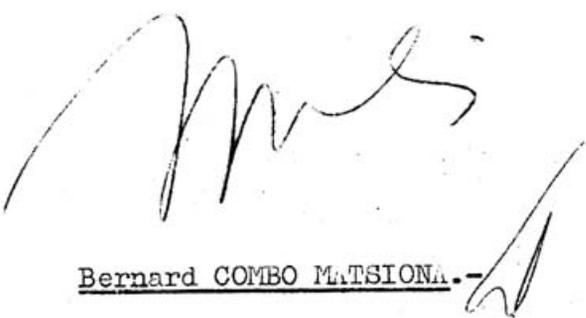
ARTICLE 1er.- En application des dispositions du décret n° 62/426/FP du 29.12.1962 susvisé, Monsieur BITSI-MAGANGA GUALBERT Ange né le 11 Novembre 1951 à NYANGA-PONT (DIVENIE), Vérificateur des Douanes de 1° échelon de la catégorie C, échelle 8, indice 530, titulaire de la Licence en Droit Option : Droit Public et Science Politique obtenue à l'Université de Brazzaville, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté pour compter du 10 Juillet 1978 date de l'obtention du Diplôme, et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Février 1982

Par le Premier Ministre  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIONA.

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

P. Le Ministre des Finances en mission,  
Le Ministre du Plan,

  
Pierre MOUSSA.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.E.P/BST	2
D.B.	3
D.C.F.	1
M/ FINANCES	3
D. G.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2